

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS D'AOUT.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 2—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Dédicace de N. D. des Anges ou de la Portioncule. Abs. gén. et Ind. pl. à chaque visite et prière pour le Pape. (71)
- 4—(T. O. Solennité de St. Dominique, Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ind. des Stations de Rome, v. & p.)
- 5—1er vend. du mois. p. (3) Salve R. et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
- 7—4e Dim. de St. Joseph, (4)
- 12—(T. O. Ste. Claire d'Assise. V. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 13—(T. O. + B. Pierre de Moghano, C. v. & p.) (10)
- 14—5e Dim. de St. Joseph. (4) T. O. + B. Sanctès de Montefeltro, G. v. & p.) (10)
- 15—(T. O. Assomption de la Très-Ste. Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 16—(T. O. St. Roch de Montpellier, C. v. & p.)
- 17—(T. O. Be. Claire de Montefalco, Ve. v. & p.)
- 19—(T. O. St. Louis, Ev. et C. v. & p.)
- 21—6e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. V. v. & p.) (11) Salve R., et Sub tuum., p. (8) Prop. de la Foi ou Oct. v. ég. par. v. & p. (20) Conf. du S. Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Congrég. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Culte perp. de St. Joseph v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (22)
- 25—Salve Regina, et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Louis, roi de France. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 28—7e Dim. de St. Joseph. (4)

“ (43) Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, et en réparation de mes infidélités, je vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à vous,*et je me propose avec votre grâce de ne plus vous offenser.” Cette offrande doit se faire en présence d'une image du Sacré-Cœur de Jésus. Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

(44) Pour honorer le grand Mystère de l'Incarnation. A ceux qui la récitent à genoux et au son de la cloche, chaque jour du mois, soit le matin, le midi ou le soir; debout le samedi soir et tout le Dimanche. En temps pascal, le *Regina cali* remplace l'*Angelus* pour ceux qui le savent.

45) Deux Dimanches par mois à son choix pour ceux qui la récitent comme au No. 3.

“ (46) Doux cœur de Marie, soyez mon salut.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

“ (47) Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'il ne fut jamais ouï qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, implore votre secours et demandé vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, je cours à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O mère du Verbe, ne dédaignez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement, et daignez les exaucer.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

“ (48) Ange de Dieu qui êtes mon gardien par un bienfait de la charité divine, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.